



B.

LISTE AIDE-MÉMOIRE «GÉRANCE»

MANDAT DE GÉRANCE	Quelles sont les activités artistiques visées par le mandat de gérance? P. ex. s'agit-il seulement des activités musicales de l'artiste? Ou plutôt toutes celles liées aux différentes industries du divertissement?
	Le mandat de gérance est-il limité aux activités artistiques de l'artiste lorsqu'il agit pour et au nom d'un projet déterminé? Ou le mandat s'applique plutôt ou à tout projet auquel l'artiste (à titre personnel) participe (p. ex. au sein d'une nouvelle formation, dans le cadre d'un nouveau projet, comme musicien ou autrement)?
	Quels sont les engagements du gérant?
	Le gérant est-il responsable de la comptabilité ? Reçoit-il tous les revenus et reverse à l'artiste sa part des revenus ou il facture sa commission de façon ponctuelle ?
	Le gérant peut-il agir sans l'approbation de l'artiste? Si oui, dans quel contexte? Quelle formalité (écrite ou verbale) est nécessaire pour les actions nécessitant l'approbation de l'artiste?
	Le mandat de gérance doit-il être rendu par une personne spéci- fique (personne clé) ? Le mandat peut-il être confié partiellement à une tierce partie par le gérant ?
DURÉE	Quelle est la durée du mandat de gérance?
	La durée peut-elle être renouvelée ? S'agit-il d'une option pour le gérant ou cela se fait automatiquement, à moins d'avis contraire ?
	Les parties conviennent-elles d'une période d'essai ? Le Gérant a-t-il certaines obligations à remplir à l'intérieur d'une période donnée (P. ex., négociation et conclusion d'un contrat de disques) ?

TERRITOIRE	Le mandat est-il limité à un ou plusieurs territoires (p.ex. Canada ou le monde)?
	Le gérant peut-il confier une partie du mandat à un co-gérant?
ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE	L'artiste peut-il agir sans consulter son gérant? Si oui, dans quel contexte? (P. ex., l'artiste peut-il engager des tiers collaborateurs ou s'engager pour certaines prestations sans consulter son gérant?)
	Dans le cas d'un groupe, que se passe-t-il si un membre du groupe quitte? Si un nouveau membre joint le groupe?
COMMISSION	Quelle est la commission de gérance?
	Certaines dépenses peuvent-elles être déduites des revenus commissionnables? P. ex. l'artiste peut-il déduire certaines dépenses de production avant que le gérant perçoive sa commission? Les contrats précédant la signature sont-ils inclus? La commission est-elle calculée sur les revenus bruts de produits dérivés, ou seulement après récupération des coûts de fabrication? Certaines avances sont-elles exclues?
	De quelle façon est perçue la commission et à quelle fréquence?
	Le gérant a-t-il droit à une commission post-contractuelle? Si oui, pendant combien de temps? Quel est le pourcentage? Quels sont les revenus commissionnables?
	Les parties ont-elles convenu de certaines restrictions pour cette commission post-contractuelle? P. ex., est-elle payable en cas de défaut de la part du gérant?
FIN DU CONTRAT	De quelle façon et pour quels motifs les parties peuvent-elles mettre fin au contrat?
	Que se passe-t-il à la fin du contrat?
	Y'a-t-il une pénalité si l'une ou l'autre des parties souhaitent mettre fin au contrat sans motif sérieux et avant la fin du contrat ?
	* IMPORTANT: Cette liste <u>n'est pas exhaustive</u> et ne peut être considérée au titre d'un avis juridique: je vous encourage fortement à obtenir l'avis d'un.e conseiller.ère juridique

pour la rédaction d'un document adapté à vos besoins!